

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASPISystem+**

Date de révision: 28.06.2017

Code du produit: 00320-0069-GHS

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ASPISystem+

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfectant pour les systèmes d'aspiration dentaires  
Produit à usage professionnel

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: Heck Hygiene GmbH  
Rue: Ostring 1  
Lieu: 34277 FULDABRÜCK / GERMANY  
Téléphone: +49 (0) 561-220 739 00      Téléfax: +49 (0) 561-220 739 99  
e-mail: info@heck-hygiene.de  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**Fournisseur**

Société: Dentimed Sàrl  
Hygiene-Stérilisation  
Rue: Chemin du Croset 9/C  
Lieu: CH-1024 Ecublens  
Téléphone: +41 (0) 21-861 38 73  
e-mail: info@dentimed.ch  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique  
Téléphone: 145 / E-Mail: info@toxi.ch  
INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1  
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2  
Mentions de danger:  
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Chlorure de N-Isononyl-N,N-diméthyl-1-décylammonium

Mention                      Danger  
d'avertissement:



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ASPISystem+

Date de révision: 28.06.2017

Code du produit: 00320-0069-GHS

Page 2 de 10

## Pictogrammes:



## Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise de collecte agréée.

## 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## Caractérisation chimique

Solution aqueuse

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
67-63-0	Propane-2-ol			< 10 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
138698-36-9	Chlorure de N-Isononyl-N,N-diméthyl-1-décylammonium			< 10 %
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1; H302 H314 H400			
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol			< 10 %
	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
86089-17-0	Tridécylamine			< 1 %
	289-185-9		01-2119461722-40	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H302 H314 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASPIsystem+**

Date de révision: 28.06.2017

Code du produit: 00320-0069-GHS

Page 3 de 10

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. (Risque d'aspiration de mousse!) Attention aux vomissements! -

Grand risque de suffocation provoqué par des composants moussants. Rincer la bouche. Donner à boire quelques verres d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Faire attention! Risque d'aspiration de mousse!

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

Composés de chlore.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ASPISystem+

Date de révision: 28.06.2017

Code du produit: 00320-0069-GHS

Page 4 de 10

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Ne pas utiliser de récipients en métal.

**Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec des acides forts et des oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Désinfectant pour les systèmes d'aspiration dentaires

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	
112-34-5	Butyldiglykol	10	67		VME 8 h	
		15	101		VLE courte durée	

**Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	Isopropanol	Acétone	25 mg/l	U	b

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASPISystem+**

Date de révision: 28.06.2017

Code du produit: 00320-0069-GHS

Page 5 de 10

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).  
Lunettes avec protection latérale (EN 166).

**Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) > 30 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Faible

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur:	9 - 11
------------	--------

**Modification d'état**

Point d'éclair:	42 °C (*)
-----------------	-----------

Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
----------------------------------	------

Limite supérieure d'explosivité:	
----------------------------------	--

Température d'inflammation:	n.d.
-----------------------------	------

Densité (à 20 °C):	0,97 - 0,99 g/cm <sup>3</sup>
--------------------	-------------------------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible
-------------------------------	----------

**9.2. Autres informations**

(\*) Le produit prend feu, mais ne continue pas à brûler.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.  
Réaction exothermique avec des acides forts.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASPISystem+**

Date de révision: 28.06.2017

Code du produit: 00320-0069-GHS

Page 6 de 10

**10.5. Matières incompatibles**

Des acides forts et des oxydants puissants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

Composés de chlore.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

ATEmix/orale: &gt; 2000 mg/kg

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Expériences tirées de la pratique****Observation diverses**

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastrointestinales.

Faire attention! Risque d'aspiration de mousse!

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Chlorure de N-Isononyl-N,N-diméthyl-1-décylammonium

Biodégradabilité (OCDE): 66,3% (OCDE 302 A)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ASPISystem+

Date de révision: 28.06.2017

Code du produit: 00320-0069-GHS

Page 7 de 10

## Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être évacué sur décharges après traitement chimique et physique, si les réglementations locales le permettent.

## L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Transport terrestre (ADR/RID)

## 14.1. Numéro ONU:

UN 1903

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de N-Isononyl-N,N-diméthyl-1-décylammonium)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

## 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C9

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité dégagee:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

## Transport fluvial (ADN)

## 14.1. Numéro ONU:

UN 1903

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de N-Isononyl-N,N-diméthyl-1-décylammonium)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

## 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C9



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ASPISystem+

Date de révision: 28.06.2017

Code du produit: 00320-0069-GHS

Page 8 de 10

Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
 Quantité dégagee: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1903  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
 (N-Decyl-N-isononyl-N,N-dimethylammonium chloride, Tridecylamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 8



Marine polluant: Yes  
 Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
 Quantité dégagee: E1  
 EmS: F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1903  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
 (N-Decyl-N-isononyl-N,N-dimethylammonium chloride)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 Passenger LQ: Y841  
 Quantité dégagee: E1  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**Information supplémentaire**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASPISystem+**

Date de révision: 28.06.2017

Code du produit: 00320-0069-GHS

Page 9 de 10

Le produit prend feu, mais ne continue pas à brûler.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 55: 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

2004/42/CE (COV): 8 %

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

chapitre: 2, 3, 8, 9, 14, 15

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASPISystem+**

Date de révision: 28.06.2017

Code du produit: 00320-0069-GHS

Page 10 de 10

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

